PLANÈTE • SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Le gouvernement transforme l’écocide en délit environnemental

Les ministres de la justice et de la transition écologique ont présenté lundi aux 150 participants de la convention citoyenne pour le climat leurs propositions pour une nouvelle justice environnementale.

Par Rémi Barroux

Publié le 24 novembre 2020 à 11h36 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Les boues rouges de Mange-Garri, à Gardanne, en septembre 2016. BORIS HORVAT/AFP

« Un écocide est en train de se développer à travers l'Amazonie, et pas seulement au Brésil. » Cette déclaration n'est pas celle d'un chef autochtone ou d'un responsable d'une ONG de défense de l'environnement : ce sont les mots d'Emmanuel Macron, le 23 août 2019, à la veille de l'ouverture du G7 à Biarritz, pour dénoncer les incendies tragiques de la forêt amazonienne et la gestion de cette crise par le président Jair Bolsonaro.

Lire aussi | Déforestation : « Notre-Drame de l'Amazonie »

Un an plus tard, le président de la République, en recevant les 150 participants de la convention citoyenne pour le climat à l'Elysée, le 29 juin, leur annonçait qu'il ne reprendrait pas leur proposition d'inscrire le terme d'« écocide » dans le droit français. D'accord pour mener la bataille internationale – *« il faut faire en sorte d'inscrire ce terme dans le droit international pour que les dirigeants qui sont chargés par leurs peuples de protéger le patrimoine naturel et qui faillissent délibérément rendent compte de leurs méfaits devant la Cour pénale internationale »* – mais, leur disait-il, le crime d'écocide tel que rédigé par les citoyens ne saurait entrer dans le droit français.